

CONSEIL MUNICIPAL

du 21 NOVEMBRE 2023

PROCÈS VERBAL

Présents : BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikael, BABOLAT Stéphanie, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GERMAIN Céline, GIRAUD Jean-Michel, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

La séance est ouverte à 21h30 sous la présidence de M. Alexandre Joux, Maire
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme BABOLAT Coraline est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 18 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION AU MAIRE

M. le Maire expose au Conseil les décisions prises au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 mai 2020.

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

1. Décisions modificatives

Monsieur le maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives comme suit :

Le Conseil Municipal APPROUVE le virement de crédit indiqué ci-dessous :

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Eau En Investissement		
21311	+ 10000	
217311	- 10000	
Budget Assainissement En Investissement		
020	- 228,02	
2313	+ 228,02	

2. Location salle des fêtes

Les tarifs changent :

	Tarifs été (du 15/05 au 15/09)	Tarifs hiver
Non résidant	170 €	200 €
Résidant	120 €	150 €

Une caution de 500 euros sera demandée. La caution sera remise après inventaire et état des lieux.

La réservation de la salle sera bloquée dès réception des deux chèques et remise de l'attestation de responsabilité civile.

Des modifications seront apportées au bail :

Les poubelles devront être évacuées par les locataires.

La salle devra être rendue après un lavage de l'ensemble des sols.

Si nécessaire une entreprise viendra nettoyer la salle et la facture sera envoyée au locataire.

3. Bois

Après entretien avec l'agent référent de l'ONF la vente du bois coupé déperissant est fortement conseillée.

	Recette	Frais	Charges	TVA	Recette nette
Parcelle 12	1724	17	983	98	445 pour 41m ³
Parcelle 6a	7093	71	4320	432	1596 pour 180m ³

La société LS Bois avait remporté la vente mais se rétracte, nous percevrons 1528 € de pénalité. Le Conseil valide la vente de bois déperissant et s'avise des recettes et frais divers des parcelles 12 et 6a.

4. Chemins

Après négociation avec l'entreprise YM, les devis proposés sont validés. Le conseil municipal donne autorisation à M le Maire pour signer et engager les travaux.

5. Projet

Bâtiment comprenant la salle des fêtes, la mairie et l'appartement

Lieu de rassemblement, siège des manifestations festives communales ou associatives, la salle des fêtes est un équipement public phare.

La mairie quant à elle doit répondre aux besoins de ses habitants et pouvoir offrir un bureau de mairie et une salle du conseil municipal équipés et accessibles.

Après présentation d'un chiffrage des travaux envisagés, la décision de rénover le bâtiment mairie/salle des fêtes a été prise.

6. ATSEM

Suite aux échanges avec Anne-Laure Bayle et si le nombre d'heures de son contrat n'est pas suffisant, 1h complémentaire lui a été accordée durant les vacances scolaires pour réaliser le ménage de la nouvelle école.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 16 au 30 décembre.

La prochaine réunion aura lieu le 12 décembre.

Le spectacle de Noël des enfants aura lieu le dimanche 17 décembre à 14H00.
Après remise des colis aux anciens, le spectacle débutera à 15H30.

COMMISSION URBANISME

du 21 NOVEMBRE 2023

PROCÈS VERBAL

Présents : BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikael, BABOLAT Stéphanie, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GERMAIN Céline, GIRAUD Jean-Michel, GIRAUD Sylvain, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

Absents : JOUX Alexandre,

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de M. DURAND Mael, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le quorum étant atteint, la Commission peut délibérer.

Mme BABOLAT Coraline est désignée secrétaire de séance.

Permis de construire Mr. JOUX Alexandre

Demande de Permis de construire pour une maison de 128m² de plain-pied, implantée en limite de zone constructible rue de la Suisse. Après étude des plans et de l'intégration.

La commission donne un avis favorable

Déclaration Préalable Mr. RONIN Gilles

Demande de changement des tuiles du toit de sa maison et isolation avec ajout de laine de verre. Tuiles losangées rouges remplacées par des tuiles identiques.

La commission donne un avis favorable et autorise M le Maire à signer l'arrêté.

Déclaration Préalable Mme GIRAUD Mallory

La demande a été refusée par le service ADS de la communauté de communes de la plaine de l'Ain.

RAPPEL :**Déclaration Préalable / Permis de Construire**

Avant tous travaux, veuillez consulter le secrétariat de mairie afin d'élaborer vos documents d'urbanisme.

Après acceptation, vous devez afficher le panneau indiquant l'autorisation et attendre le délai de recours de 2 mois avant de commencer les travaux

Les déclarations d'ouverture de chantier et de fin de travaux doivent être transmises en Mairie.

Déclaration de meublés de tourisme

Les déclarations de location de meublé de tourisme sont obligatoires et transmises en mairie.